

## Compte administratif – Rapport de présentation – Exercice 2022

Séance plénière du 7 juin 2023

*La collectivité affiche un résultat de clôture déficitaire de 54,6 M€. Grâce aux résultats antérieurs, le solde reste excédentaire de 148 M€.*

*Le besoin de financement, s'élève à 399 M€ en 2022. Il a été couvert par l'emprunt à hauteur de 340 M€ et par la mobilisation du fonds de roulement de 59 M€. Si ce dernier avait été abondé par les deux exercices précédents, le Conseil régional a fait le choix en 2022 de le mobiliser pour limiter le recours à l'emprunt.*

*Le choix de diminuer très fortement le recours à l'emprunt impacte les ratios financiers sans pour autant être le signe d'une mauvaise gestion. Le CESER, lors de son Avis sur le Compte administratif 2021, avait encouragé « la gestion prudentielle et le moindre recours à l'emprunt ».*

*Si la sécurisation de la dette est à souligner, elle a toutefois un coût. Le CESER sera attentif à la sécurisation du coût de la dette sur le long terme.*

*Si le Conseil régional privilégie un variable capé par rapport au variable non capé, le CESER s'interroge sur l'origine de ces 7 % emprunts à taux variable non capé et sur leur échéance.*

*Une baisse de 15 % des recettes tirées des certificats d'immatriculation (cartes grises) est à noter, d'autant plus que rien ne laisse présager une amélioration de cette recette à l'avenir. Le Conseil régional avait anticipé cette baisse chronique dans son Budget primitif 2022. Le CESER réitère le constat d'incohérence entre recettes et objectifs politiques du Conseil régional en matière de transition écologique.*

*Vu les taux actuels, le CESER encourage le Conseil régional de continuer d'accroître la part des recettes propres d'investissement pour tendre vers le niveau de 2019.*

### **PILIER 1. Développement Économique - Emploi**

*Le CESER réitère sa demande de bilans sur la mise en œuvre régionale du PIC, avec le détail qualitatif et quantitatif du réalisé, par publics.*

*Le CESER a fait à plusieurs reprises des recommandations concernant les investissements dans les formations sanitaires et sociales et a souligné que l'augmentation du nombre de places ouvertes en formation n'était pas une réponse suffisante aux difficultés dans ce champ.*

*Au regard des difficultés connues par ce secteur, le CESER s'interroge fortement sur le taux de réalisation très bas dans ce domaine et demande au Conseil régional de l'expliquer.*

### **PILIER 2. Jeunesse**

*Les différentes délibérations votées depuis la réforme de 2018 sur l'apprentissage indiquent que le Conseil régional souhaite rester très actif dans ce champ. Or, les taux de réalisation dans le domaine de l'apprentissage font partie des plus faibles du pilier (80,27 % en 2022 et 73,57 % en 2021). Le CESER souhaite connaître l'évolution chiffrée du nombre de labellisations (entrées et sorties) depuis la loi de 2018 et réitère sa demande de bilan qualitatif et quantitatif sur l'apprentissage.*

### **PILIER 3. Aménagement du territoire**

*Le CESER note la réalisation de l'intégralité des crédits d'investissement (près de 70 M€) inscrits en faveur de l'aménagement numérique du territoire. S'il apprécie la poursuite du déploiement du très haut débit en Nouvelle-Aquitaine, le CESER sera attentif aux prochaines étapes. Après la phase de déploiement, il faudra en effet faire « vivre » le réseau, l'entretenir... Se posera aussi la question des formations et du recrutement des équipes nécessaires. Au-delà du bilan du déploiement, le CESER serait ainsi intéressé par les perspectives envisagées par le Conseil régional et leurs traductions budgétaires possibles.*

*Le CESER attire l'attention sur le développement raisonné des solutions numériques, dont l'impact environnemental n'est pas neutre, dans le domaine des mobilités. Si le numérique peut incontestablement faciliter l'expérience utilisateur du voyageur, il peut aussi être une véritable source de complexité. L'enjeu est bien sûr celui de l'accessibilité de toutes et tous aux offres de mobilité, en premier lieu des personnes éloignées du numérique.*

*Dans le domaine de la politique culturelle, le budget a été très largement réalisé, mais dans une dynamique de baisse du volume de crédits entre 2021 et 2022. Le constat est, sensiblement de même nature en matière de politique sportive.*

*Deux domaines suscitent une attention particulière malgré leur poids limité dans le budget régional : l'économie sociale et solidaire (ESS) d'une part et la vie associative d'autre part. Dans les deux cas, ce sont des domaines d'intervention dont on constate une érosion régulière au cours des dernières années, en particulier s'agissant de la vie associative. Le compte administratif 2022 évoque le motif de difficulté des associations à réaliser leur programme d'action en 2021 du fait de la crise sanitaire avec un report de versement de soldes jusqu'en 2023. Face à ces difficultés, qui s'expliquent en particulier par les contraintes administratives et financières dans le montage des dossiers, le CESER souligne l'importance d'un accompagnement ciblé auprès des acteurs concernés afin de faciliter l'utilisation et la gestion des crédits.*

### **PILIER 4. Transition Écologique et Énergétique**

*Les dépenses allouées au chapitre « Environnement », en fonctionnement comme en investissement, restent faibles par rapport aux enjeux. Si le CESER est conscient que des financements sont alloués pour la transition écologique dans les autres chapitres, il regrette une fois encore de ne pas pouvoir identifier comment chaque politique régionale concourt ou non à la transition. Le CESER souligne avec intérêt les démarches engagées par le Conseil régional de « budget vert » et espère qu'il pourra constituer une réponse à ces questionnements.*

*Les taux de réalisation reflètent une bonne planification prévisionnelle des dépenses. Pour les lignes « Eau - Littoral » et « Economie circulaire et déchets », le taux de réalisation en investissement atteint les 100 % : cela peut signifier qu'il existe une demande dans les territoires pour les projets financés par ces lignes et que, si le budget avait été supérieur, davantage de projets auraient pu être aidés. Le CESER suggère ainsi d'identifier dans quelle mesure les financements alloués à ces lignes pourraient tout particulièrement être renforcés dans les prochaines années.*

Après le redressement constaté au compte-administratif 2021, l'exécution du budget régional sur l'année 2022 a subi les conséquences de la hausse des prix dans un contexte de tensions internationales liées à la guerre en Ukraine. Comme cela a été souligné lors de l'examen du projet de budget primitif 2023, ce contexte inflationniste a conduit à une hausse des dépenses de fonctionnement et à la baisse de certaines recettes (ex : cartes grises), entraînant une dégradation de certains ratios financiers de la collectivité.

Ainsi, hors fiscalité directe (TVA), la baisse constatée des ressources associées aux autres impôts et taxes, s'agissant plus particulièrement des recettes sur les cartes grises, accuse un recul significatif dû à plusieurs facteurs (renchérissement des coûts, évolution de la structure du parc de véhicules au profit de véhicules électriques non taxés, évolution de la fiscalité applicable...). De manière plus générale, ce constat ne fait que renforcer les interrogations sur la pertinence du type de recettes fiscales dévolues aux Régions.

En dépit de ce contexte et des difficultés qu'il a généré sur la réalisation du budget, le niveau de dépenses a pu être maintenu, avec des taux de réalisation toujours élevés, et le recours à l'emprunt limité même si la capacité de désendettement a globalement augmenté (passant de 5,6 ans en 2021 à 6,2 ans en 2022).

## Une année 2022 marquée par une très forte diminution du recours à l'emprunt

Le choix de diminuer très fortement le recours à l'emprunt impacte les ratios financiers sans pour autant être le signe d'une mauvaise gestion. Le CESER, lors de son Avis sur le CA 21, avait encouragé « la gestion prudentielle et le moindre recours à l'emprunt, car si l'encours de la dette est certain, les recettes de fonctionnement peuvent être baissières, ce qui ferait monter le taux d'endettement de la collectivité. [...] Le Conseil régional devrait poursuivre sa stratégie de sécurisation du coût de la dette, dans un contexte financier où les taux sont à la hausse ». Ce Compte administratif 2022 vient confirmer nos craintes partagées l'année dernière sur les répercussions à plus long terme de l'inflation qui s'est traduite par une augmentation des dépenses de 73 M€ (fonctionnement des lycées, coût des transports interurbains de voyageurs, coût du crédit et impact sur la dette...) alors que l'accroissement des recettes n'a été que de 56 M€ (par exemple baisse des immatriculations et des recettes fiscales associées).

	BP 22	BS 22	BP+BS 22	CA 22	
+	Recettes propres d'investissement	244 054 000,00 €	- 20 605 000,00 €	223 449 000,00 €	236 700 000,00 €
	Recettes de fonctionnement (hors excédent antérieur)	2 050 812 698,00 €	66 345 000,00 €	2 117 157 698,00 €	2 443 900 000,00 €
	Préfinancement initiaux FEDER-FSE				4 600 000,00 €
	<b>RECETTES</b>	<b>2 294 866 698,00 €</b>	<b>45 740 000,00 €</b>	<b>2 340 606 698,00 €</b>	<b>2 685 200 000,00 €</b>
	<b>EMPRUNT</b>	<b>654 306 103,00 €</b>	<b>- 229 522 472,86 €</b>	<b>424 783 630,14 €</b>	<b>340 000 000,00 €</b>
	<b>TOTAL +</b>	<b>2 949 172 801,00 €</b>	<b>- 183 782 472,86 €</b>	<b>2 765 390 328,14 €</b>	<b>3 025 200 000,00 €</b>
-	Dépenses d'investissement	1 030 968 105,00 €	- 71 160 901,60 €	959 807 203,40 €	914 700 000,00 €
	Dépenses de fonctionnement	2 011 015 298,00 €	43 429 119,00 €	2 054 444 417,00 €	1 988 000 000,00 €
	<b>DEPENSES</b>	<b>3 041 983 403,00 €</b>	<b>- 27 731 782,60 €</b>	<b>3 014 251 620,40 €</b>	<b>2 902 700 000,00 €</b>
	<b>DETTE et autres opérations financières</b>	<b>180 000 000,00 €</b>			<b>177 079 000,00 €</b>
	<b>TOTAL -</b>				<b>3 079 779 000,00 €</b>
	<b>BESOIN DE FINANCEMENT ( Résultat - FEDER-FSE)</b>				<b>59 179 000,00 €</b>
	<b>RESULTAT</b>				<b>- 54 579 000,00 €</b>
	<b>RESULTATS 2022 + ANTERIEURS</b>				<b>148 000 000,00 €</b>

Ce moindre recours à l'emprunt apporte une réponse à plusieurs éléments, comme le résultat déficitaire de l'exercice, l'épargne en baisse ou encore la gestion de la dette.

- Alors que la collectivité affichait un résultat de clôture des exercices 2020 et 2021 en hausse, celui de **2022 est déficitaire de 54,6 M€**, (5,97 % du budget d'investissement). Grâce aux résultats antérieurs, le **solde reste excédentaire de 148 M€**. Le besoin de financement, s'élève à 399 M€ en hausse par rapport à 2021 de 16,7 %. Il a été couvert par l'emprunt à hauteur de **340 M€** et par la mobilisation du fonds de roulement de **59 M€**. Si ce dernier avait été abondé par les deux exercices précédents, le Conseil régional a fait le choix en 2022 de le mobiliser **pour limiter le recours à l'emprunt**.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
<b>épargne brute</b>	453,4 M€	465,5 M€	478,1 M€	331 M€	473 M€	456 M€
<b>épargne nette</b>	342,1 M€	342,6 M€	348,4 M€	195,1 M€	309,9 M€	278,8 M€
<b>emprunts nouveaux</b>	276,4 M€	201 M€	150 M€	456 M€	385 M€	340 M€
<b>encours de la dette</b>	2 Mds	2,1 Mds	2,1 Mds€	2,42 Mds€	2,66 Mds€	2,83 Mds€
<b>taux d'endettement</b>	85,80%	86,90%	84,90%	108,10%	111,40%	115,70%
<b>capacité de désendettement</b>	4,43 années	4,48 années	4,4 années	7,3 années	5,6 années	6,2 années

- **L'épargne brute**<sup>1</sup>, alors qu'elle s'était améliorée en 2021, connaît une baisse de 3,5 % pour s'établir en 2022 à 456 M€. L'épargne nette, destinée à l'autofinancement des investissements, diminue de 10 % pour s'établir à 278,8 M€.

*Le moindre recours à l'emprunt s'explique-t-il aussi par la diminution de l'épargne, critère important pour l'obtention de financements, qu'ils soient bancaires ou obligataires ?*

<sup>1</sup> **Épargne brute** : différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Cet excédent, appelé aussi autofinancement brut, finance la section d'investissement et doit couvrir a minima le remboursement du capital de la dette.

➤ **La gestion de la dette**

Les financements mobilisés en 2022 se composent de financements bancaires pour 150 M€ et d'obligations pour un montant total de 190 M€.

**Financements mobilisés en 2022 (en millions d'euros)**

Financement	Date	Montant	Maturité	Conditions financières
Bancaire	Février	1,5 M€	20 ans	Fixe 0,55 %
Bancaire	Février	40 M€	20 ans	Fixe 2,55%
Bancaire	Mars	13,5 M€	20 ans	Fixe 0,55 %
Bancaire	Mars	35 M€	20 ans	0,83%
Bancaire	Mars	10 M€	20 ans	0,57%
Obligataire	Juillet	100 M€	20 ans	Fixe 2,361%
Obligataire	Août	20 M€	18 ans	Fixe 2,194 %
Obligataire	Septembre	40 M€	12 ans	Fixe 2,748%
Obligataire	Septembre	30 M€	13 ans	Fixe 2,763 %
Bancaire	Octobre	50 M€	20 ans	2,95%
<b>Total</b>		<b>340 M€</b>		

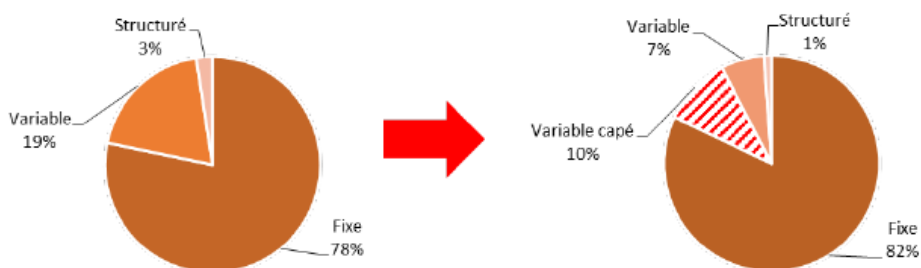
*Extrait du rapport du Conseil régional*

La part des financements à taux fixes atteint 91 % de l'encours fin 2022 (contre 80 % au 1er janvier). Le taux moyen atteint 1,92 % fin 2022 contre 1,51 % en 2021.

Cette année 2022 est marquée par la sécurisation d'emprunts. Le Conseil régional a notamment procédé à la fixation d'emprunts à taux variable pour un total de 328 M€ :

- Fixation d'un emprunt à taux variable d'un montant de 49 375 000 € à un taux fixe de 2,55 %
- Plafonnement (via l'achat d'option de plafonnement) de six emprunts à taux variable pour un montant total de 278 500 000 €.

**Profil de dette de la Région avant et après la fixation – septembre 2022**



*Extrait du rapport du Conseil régional*

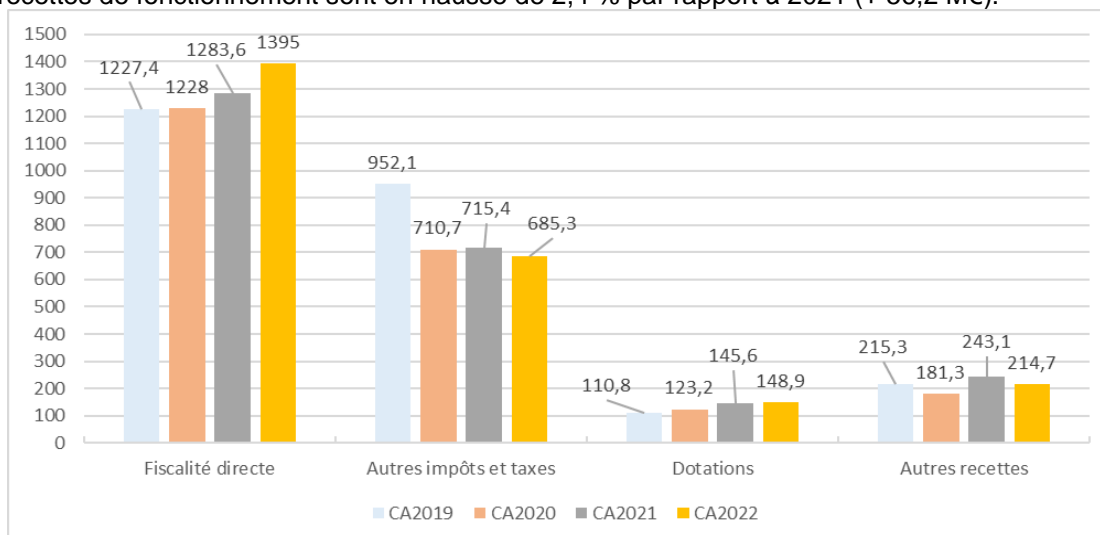
Le CESER note avec intérêt les informations détaillées fournies par le Conseil régional. Si la sécurisation de la dette est à souligner, elle a toutefois un coût. Le CESER sera attentif à la sécurisation du coût de la dette sur le long terme. Si le Conseil régional privilégie un variable capé par rapport au variable non capé, le CESER s'interroge sur l'origine de ces 7 % emprunts à taux variable non capé et sur leur échéance.

## Les ressources régionales

En 2022, le montant des réalisations de recettes, hors emprunt, gestion active de la dette, fonds européens FEADER-FEAMP et reprise des résultats antérieurs, **s'élève à 2,68 Mds€** : 2,44 Mds € au titre de la section de fonctionnement et 236,7 M€ au titre de l'investissement.

### Les recettes de fonctionnement

- Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 2,4 % par rapport à 2021 (+ 56,2 M€).



Ressources régionales de fonctionnement, en M€ (hors emprunt, gestion active de la dette, fonds européens FEADER-FEAMP, reprise des résultats antérieurs)

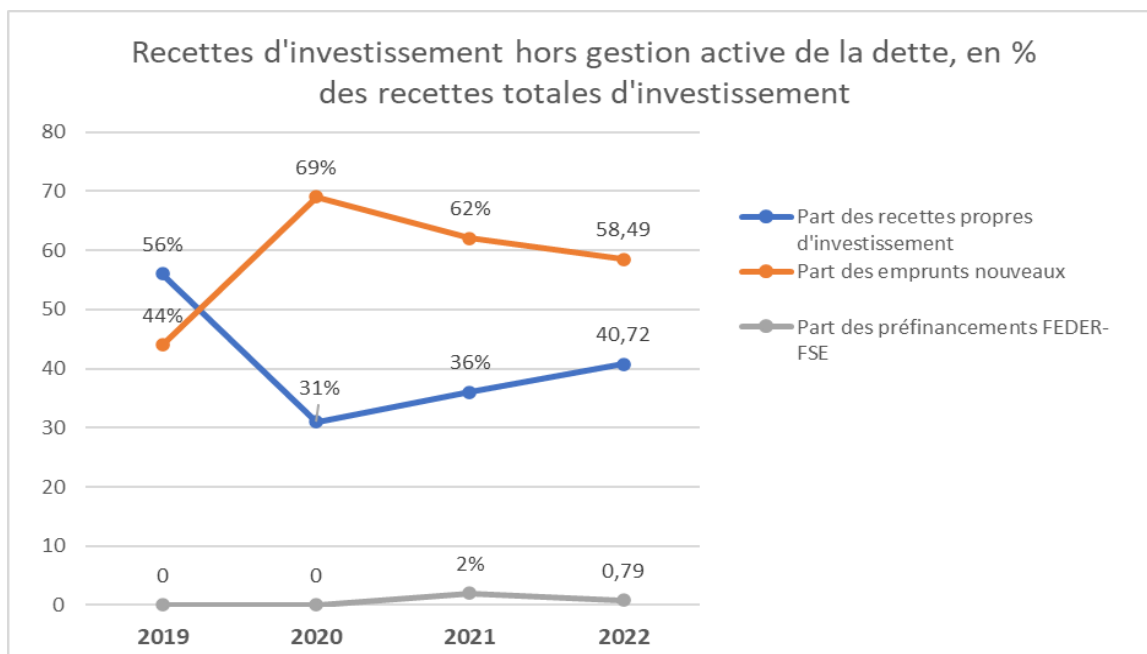
La progression la plus importante concerne la ligne « *Fiscalité directe* » (+73,6 M€), particulièrement par la progression des deux fractions de TVA en raison de l'inflation importante de 2022. Toutefois, cette progression doit être nuancée par la surestimation gouvernementale de la progression inflationniste et de l'évolution définitive de la TVA 2022. Une régulation des trop-perçus a été faite sur les acomptes de TVA d'avril 2023.

*Une baisse de 15 % des recettes tirées des certificats d'immatriculation (cartes grises) est à noter, d'autant plus que rien ne laisse présager une amélioration de cette recette à l'avenir. Le Conseil régional avait anticipé cette baisse chronique dans son Budget primitif 2022. Le CESER réitère le constat d'incohérence entre recettes et objectifs politiques du Conseil régional en matière de transition écologique<sup>2</sup>.*

### Les recettes d'investissement

- Les recettes d'investissement (hors emprunt) sont en hausse de 5,5 % (+12,3 M€) par rapport à 2021. Cette croissance résulte de la progression enregistrée sur le FCTVA (+8,5 M€), de la participation du Conseil Départemental de la Gironde à la construction du collège du Barp pour près de 10,5 M€, comptabilisée au sein du poste « recettes d'investissement diverses » et du remboursement des prêts publics accordés aux entreprises (+10,2 M€), après deux années marquées par la mise en œuvre du moratoire sur les avances remboursables.

<sup>2</sup> Cf. Avis sur le Budget Supplémentaire 2023



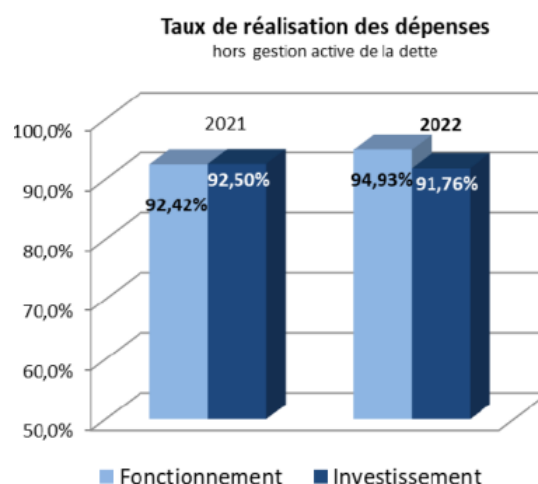
*Vu les taux actuels, le CESER encourage le Conseil régional de continuer d'accroître la part des recettes propres d'investissement pour tendre vers le niveau de 2019.*

## Dépenses – Dans un contexte difficile, le maintien d'un taux élevé de réalisation du budget en 2022

Avec un niveau de dépenses en hausse (+4,2 % à 3,08 milliards €), l'exécution du budget 2022 se caractérise par le maintien d'un taux de réalisation élevé au regard des prévisions (93,8 %), en hausse pour les dépenses de fonctionnement (94,9 %) mais en léger repli pour les dépenses d'investissement (91,76 %). Il faut souligner que l'analyse de ces taux de réalisation doit aussi tenir compte de la hausse en valeur absolue des dépenses réalisées dans le cadre du budget 2022.

**Sur la section de fonctionnement, le taux de réalisation, hors fonds européens et gestion active de la dette, progresse de 94,52 % à 97,44 % en 2022.**

**Sur la section d'investissement, le taux de réalisation, hors fonds européens et gestion active de la dette, passe de 97,19 % à 95,04 % en 2022.**



### PILIER 1. Développement Économique – Emploi

Le taux de réalisation est, en 2022, de 96,37 % en fonctionnement et de 99,28 % en investissement (98,86 % en 2021).



## ➤ **Sur le PACTE d'investissement dans les compétences**

Dans son avis du 13 décembre 2018 émis lors du lancement du PACTE, le CESER pointe la question des moyens opérationnels et de la capacité de l'appareil de formation régional à répondre aux besoins générés par le PACTE. Cinq ans plus tard, le CESER constate que le Conseil régional rencontre des difficultés pour réaliser le PACTE, ce que confirme les taux de réalisation dans le domaine de l'apprentissage inférieurs à la moyenne du pilier et baissent d'année en année.

Le CESER réitère sa demande de bilans sur la mise en œuvre régionale du PIC, avec le détail qualitatif et quantitatif du réalisé, par publics.

## ➤ **Formations sanitaires et sociales**

Le CESER a fait à plusieurs reprises des recommandations<sup>3</sup> concernant les investissements dans les formations sanitaires et sociales et a souligné que l'augmentation du nombre de places ouvertes en formation n'était pas une réponse suffisante aux difficultés dans ce champ.

Au regard des difficultés connues par ce secteur, le CESER s'interroge fortement sur le taux de réalisation très bas dans ce domaine et demande au Conseil régional de l'explicitier.

## **PILIER 2. Jeunesse**

Le taux de réalisation est, en 2022, de 98,17 % en fonctionnement et de 96,99 % en investissement (96,94 % en 2021).

## ➤ **Développement de l'apprentissage et convention de partenariat avec France compétences**

Les différentes délibérations votées depuis la réforme de 2018 sur l'apprentissage indiquent que le Conseil régional souhaite rester très actif dans ce champ.

Or, les éléments chiffrés présentés dans le CA font apparaître que les taux de réalisation dans le domaine de l'apprentissage font partie des plus faibles du pilier (80,27 % en 2022 et 73,57 % en 2021).

Le CESER souhaite avoir différents éléments d'information :

- La possibilité pour tout organisme de formation (OF) de devenir Centre de formation des apprentis (CFA) induit une multiplication du nombre de CFA. Parallèlement, le Conseil régional a mis en place son propre processus de labellisation. Le CESER souhaite connaître l'évolution chiffrée du nombre de labellisations (entrées et sorties) depuis la loi de 2018.
- À quoi correspondent les 17 M€ provisionnés en 2021 en fonctionnement pour l'apprentissage, alors que la dotation initialement prévue dans la feuille de route pour le développement de l'apprentissage votée le 10 avril 2020 était de 14 M€ environ ?
- Il est fait référence aux organismes de formation qui ont déclaré plus de parcours que ceux effectivement réalisés. Quelle est l'origine de ce différentiel ?
- Quel est le nombre de ruptures de contrat dans le cadre des différents dispositifs d'apprentissage ?
- Quels sont les freins à l'accès à l'apprentissage pour les étudiant.e.s ?

Le CESER réitère sa demande de bilan qualitatif et quantitatif sur l'apprentissage.

## **PILIER 3. Aménagement du territoire**

Le taux de réalisation est, en 2022, de 98,04 % en fonctionnement et de 86,94 % en investissement (95,11 % en 2021).

Le CESER prend acte du bon niveau de réalisation des dépenses de fonctionnement dans les domaines de l'aménagement du territoire et des mobilités durables. C'est tout particulièrement le cas en section de fonctionnement, où elles excèdent 98 % des inscriptions du pilier 3 « Aménagement du territoire » et de

---

<sup>3</sup> Rapport Acteurs du lien social, Oct.2022

l'axe 4.5 « Mobilité durable et intelligente ».

Malgré ces résultats positifs, certains secteurs enregistrent néanmoins des taux de réalisation plus faibles que la moyenne. C'est en particulier le cas de la politique contractuelle, dont les réalisations restent, comme en 2021, relativement faibles : 71.93 % en fonctionnement, 72.16 % en investissement. Le CESER apprécie que le document de présentation du compte administratif livre des éléments explicatifs, qu'il souhaiterait voir prolongés à travers un échange avec les élus et/ou services du Conseil régional d'ici la fin de l'année. Cette rencontre permettrait au CESER de mieux appréhender la mise en œuvre de la politique contractuelle dans les territoires et les freins qu'elle semble rencontrer. Alors qu'elles sont au cœur d'enjeux centraux pour la construction des territoires de demain, les dépenses d'investissement en faveur du foncier, habitat, politique de la ville (72 %), ainsi que des infrastructures et transports (81 %) enregistrent également des taux de réalisation en deçà de la moyenne. Le CESER note toutefois, dans ce dernier secteur, une progression significative des dépenses d'investissement (+44,4 M€ par rapport à 2021), signe de l'engagement régional en faveur des transports.

Le CESER note par ailleurs la réalisation de l'intégralité des crédits d'investissement (près de 70 M€) inscrits en faveur de l'aménagement numérique du territoire. S'il apprécie la poursuite du déploiement du très haut débit en Nouvelle-Aquitaine, le CESER sera attentif aux prochaines étapes. Après la phase de déploiement, il faudra en effet faire « vivre » le réseau, l'entretenir... Se posera aussi la question des formations et du recrutement des équipes nécessaires. Au-delà du bilan du déploiement, le CESER serait ainsi intéressé par les perspectives envisagées par le Conseil régional et leurs traductions budgétaires possibles.

Le CESER note enfin que les règles de présentations budgétaires ne permettent pas toujours d'avoir une vision décloisonnée des différentes politiques régionales et des moyens qui leurs sont consacrés. C'est par exemple le cas de la mobilité « intelligente ». Il pourrait ainsi être intéressant d'avoir une vue globale des interventions et dépenses régionales dans ce domaine liant transport et numérique. En tant qu'autorité organisatrice, comment le Conseil régional entend-il mobiliser le numérique, en termes de connaissance de la mobilité, de conception d'une offre véritablement intermodale ou encore d'étude des impacts environnementaux comparés de différentes solutions ? Quelle en est la traduction budgétaire ?

Au-delà des aspects strictement budgétaires, le CESER attire l'attention sur le développement raisonné des solutions numériques, dont l'impact environnemental n'est pas neutre, dans le domaine des mobilités. Si le numérique peut incontestablement faciliter l'expérience utilisateur du voyageur, il peut aussi être une véritable source de complexité. L'enjeu est bien sûr celui de l'accessibilité de toutes et tous aux offres de mobilité, en premier lieu des personnes éloignées du numérique ; il est aussi de répondre également à des situations pouvant sortir du cadre normalisé proposé par des solutions dématérialisées. La présence humaine reste pour ces différentes raisons complémentaires et indispensables.

#### ➤ **Culture, santé, ESS et vie associative**

Dans le domaine de la politique culturelle, le budget inscrit au budget primitif (74,95 M€ incluant économie culturelle et culture) a été très largement réalisé, mais dans une dynamique de baisse du volume de crédits entre 2021 et 2022. Le constat est, sensiblement de même nature en matière de politique sportive, réalisé à 81,7 % avec un écart sensible entre investissement (réalisation à 70,3 %) et fonctionnement (réalisation à 97,9 %). Avec une hausse des crédits inscrits et réalisés, le budget consacré à la santé a été quasi-intégralement consommé en 2022.

Deux domaines suscitent une attention particulière malgré leur poids limité dans le budget régional : l'économie sociale et solidaire (ESS) d'une part et la vie associative d'autre part. Dans les deux cas, ce sont des domaines d'intervention dont on constate une érosion régulière au cours des dernières années, en particulier s'agissant de la vie associative. Si le budget a été exécuté en totalité dans le cadre de la politique de soutien à l'ESS, la réalisation dans le domaine de la politique associative reste relativement modeste (78,7%). Le compte administratif 2022 évoque le motif de difficulté des associations à réaliser leur programme d'action en 2021 du fait de la crise sanitaire avec un report de versement de soldes jusqu'en 2023. Face à ces difficultés, qui s'expliquent en particulier par les contraintes administratives et financières dans le montage des dossiers, le CESER souligne l'importance d'un accompagnement ciblé auprès des acteurs concernés afin de faciliter l'utilisation et la gestion des crédits.

Le CESER s'interroge dans le même temps sur l'interprétation de certains taux de réalisation au plus haut (supérieurs à 98 %/99 %) qui, s'ils expriment un niveau d'exécution difficilement dépassable au vu



du budget initial voté pour 2022, peuvent aussi révéler des tensions entre les arbitrages opérés lors de l'élaboration du budget primitif et la réalité des besoins exprimés sur le terrain et éligibles aux politiques régionales. Ce peut être le cas sur certains segments de la politique de soutien à l'ESS (ex : structures d'insertion par l'économique), à la culture (ex : manifestations culturelles) ou à la vie associative. Ce point est développé dans l'Avis sur le Règlement d'intervention de soutien à la vie associative en Nouvelle-Aquitaine.

#### **PILIER 4. Transition Écologique et Énergétique**

Le taux de réalisation est, en 2022, de 98,39 % en fonctionnement et de 97,37 % en investissement (98,02 % en 2021).

Les dépenses allouées au chapitre « Environnement », en fonctionnement comme en investissement, restent faibles par rapport aux enjeux.

Si le CESER est conscient que des financements sont alloués pour la transition écologique dans les autres chapitres, il regrette une fois encore, comme souligné précédemment dans les travaux du CESER, de ne pas pouvoir identifier comment chaque politique régionale concourt ou non à la transition.

Le CESER souligne avec intérêt les démarches engagées par le Conseil régional de « budget vert » et espère qu'il pourra constituer une réponse à ces questionnements.

Les taux de réalisation du chapitre « Environnement » sont très élevés : en fonctionnement, le taux a augmenté d'environ 9 % par rapport à 2021 et s'élève à 98 %, soit l'un des plus élevés des différents chapitres. Le taux de réalisation des dépenses d'investissement est en légère diminution, mais figure également parmi les plus élevés, à 99,77 %. Ces taux de réalisation reflètent une bonne planification prévisionnelle des dépenses. Pour les lignes « Eau – Littoral » et « Economie circulaire et déchets », le taux de réalisation en investissement atteint les 100 % : cela peut signifier qu'il existe une demande dans les territoires pour les projets financés par ces lignes et que, si le budget avait été supérieur, davantage de projets auraient pu être aidés. Le CESER suggère ainsi d'identifier dans quelle mesure les financements alloués à ces lignes pourraient tout particulièrement être renforcés dans les prochaines années.



---

**Proposition de la commission A « Finances régionales »**  
**Présidente : Tiphaine BICHOT ; Rapporteuse : Michelle HEIMROTH**

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, formation et emploi »

Président : Olivier CHABOT ; Rapporteur : Sylvie MACHETEAU

2 – « Développement des territoires et Mobilité »

Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY

3 - « Environnement »

Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY

5 - « Vie sociale, culture et citoyenneté »

Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX



---

**Vote sur l'avis du CESER**

**« Compte administratif – Rapport de présentation – Exercice 2022 »**

**152 votants**

**152 pour**

**Adopté à l'unanimité**

**Emmanuelle Fournayron**  
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

